

DECISION DU MAIRE

Signature d'un avenant au contrat de cession avec le théâtre des Bouffes du Nord

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération 18-2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la décision n° 265-2021 du 15 décembre 2021 autorisant la signature d'un contrat de cession avec le théâtre des Bouffes du Nord domicilié 37bis, Boulevard de la Chapelle 75010 PARIS pour une représentation du spectacle « Lazzi » au théâtre le 7 octobre 2022.

DECIDE de signer l'avenant n° 1 au contrat de cession pour le report de ce spectacle à la date du 8 octobre 2022.

Fait à PONT-AUDEMER le 14 septembre 2022

Pour le Maire et par délégation,




Julien TIMON
Troisième adjoint en charge
De la culture et du patrimoine